



## Séance de l'Assemblée participative

**Jeudi 21 avril 2016, 16h15-18h, nouveau bâtiment SIP**  
**(adresse géographique : 10 rue des Vieux-Grenadiers), 3<sup>e</sup> étage salle 35**

### Procès-verbal – version projet

#### **1. Approbation de l'ordre du jour, du PV de la dernière séance et annonce des divers**

L'ordre du jour et le PV de la dernière séance sont approuvés. Quatre divers sont annoncés.

#### **2. Démissions et remplacements éventuels**

Les étudiants annoncent la démission de Romain Boillat (BARI), remplacé par Louis Megros (BARI). Démission de Mélanie De Matos Chaves (MAEE), remplacée par Anne Witteveen (BARI) de manière temporaire. Un remplacement du niveau MASTER sera assuré pour la prochaine Assemblée participative (AP).

#### **3. Approbation du projet de Règlement d'études du BARI en vue de son adoption par le Rectorat**

Céline Carrère présente le projet. Neuf enjeux sont discutés :

- Article 2 : la mention « sans mention » devient « mention globale » et le terme « interdisciplinaire » est supprimé dans l'ensemble du règlement. Il est également décidé d'écrire « mention Globale » avec une majuscule, comme pour les autres mentions du BARI.
- Article 4 par. 2 : modification ajoutée par le service juridique suite au changement structurel au sein de l'Université.
- Article 7 : le service juridique rajoute un paragraphe libellé comme suit : « c) ... aux étudiants qui ont été éliminés d'une autre Faculté ou Haute école pour des motifs disciplinaires graves ».
- Article 19 : précision de la pratique en vigueur. Les étudiants demandent une possibilité de rattraper les matières pour lesquelles ils auraient obtenus moins de « 4 » même si la moyenne du bloc est égale ou supérieure au « 4 ». Pratique implicite pour le BARI depuis plusieurs années, juste codifiée dans le règlement. Suite à une discussion, ce point est reporté pour attendre les résultats de la première année.
- Article 20 : amélioration de la disposition. Les étudiants remettent en cause la modification et demandent d'avoir la possibilité d'anticiper plus de matières. Les modifications du par. 4 de l'article 20 sont soumis au vote (6 voix pour, 10 voix contre, 0 abstention). Modification rejetée.
- Article 21 : maintien de la pratique en vigueur. Les étudiants demandent la possibilité de reporter l'échec définitif non pas à la fin du premier semestre mais à la fin de la première année académique. Suite à la discussion, la suppression de l'alinéa a) de l'article 21 est soumis au vote (6 voix pour, 10 voix contre, 0 abstention). Modification rejetée.
- Article 22 : le service juridique propose de maintenir le paragraphe 2.
- Article 26 : précision de la pratique en vigueur. Entrée en vigueur du règlement à la rentrée, à savoir le 19 septembre 2016.
- Article 30 : suppression de la phrase « les cas particuliers sont réservés ».

L'AP approuve le projet (10 voix pour, 1 voix contre, 5 abstentions), avec chaleureux remerciements à Céline Carrère.

#### **4. Informations de la Direction**

René Schwok donne les informations suivantes :

- Poste d'administratrice : la commission de sélection a décidé d'engager Mme Barbara Laurent-Lucchetti en qualité d'administratrice. En principe, elle débutera formellement son activité au 1<sup>er</sup> juin 2016.
- Inauguration officielle de nouveaux locaux du GSI se fera avec le Service de la Recherche fin mai 2016.
- Nouveau Master du GSI en études africaines est un succès avec 35 excellentes candidatures retenues.
- 1330 étudiants au GSI, 1000 pour le BARI et environ 300 pour les Masters. Candidatures aux masters : plus de 450 dossiers pour la rentrée 2016 !
- Fonds supplémentaires pour engager une personne au secrétariat à 60% pour 1.5 année.
- Visibilité accrue du GSI grâce à de nombreux évènements, remerciements à Frédéric Esposito.
- Développement des échanges à l'international pour les étudiants du BARI.
- Félicitations pour les activités de l'AESPRI et demande pour plus de visibilité pour les évènements, notamment sur le site du GSI.

#### **5. Divers**

Quatre divers sont présentés :

- Les étudiants annoncent avoir réalisé un sondage auprès des étudiants de la première année du BARI qui a relevé qu'il y a une demande de mieux répartir la charge de cours entre le premier et le deuxième semestre de la première année du BARI. Le deuxième semestre serait plus difficile que le premier. Après discussion, il a été décidé de ne pas procéder à de nouveaux changements du règlement du BARI suite à cette demande. Les étudiants souhaiteraient également séparer l'examen de l'histoire internationale en deux parties, au lieu d'avoir un seul examen à l'issue de la première année. Pour des raisons d'organisation et de mobilisation de correcteurs, il a été décidé de ne pas donner suite à cette demande. La volonté de stabiliser le règlement a notamment été mise en avant.
- Yuliya informe qu'elle a recueilli les commentaires et remarques du corps intermédiaire suite au déménagement du GSI dans de nouveaux locaux et les a présentés à l'administrateur. Ces remarques seront prises en compte par l'architecte.
- Le Bureau informe s'être réuni en novembre 2015 pour discuter de l'accès direct des étudiants du BARI aux Masters du GSI (consécutivité). Les conditions d'accès direct seront discutées à l'Assemblée participative à la rentrée 2016. Les étudiants sont favorables à l'idée.
- Les étudiants remercient le GSI de les avoir associés dans l'interaction avec les étudiants étrangers venus pour un échange au GSI. Ils demandent également de le faire dans l'avenir.

La prochaine Assemblée participative est annoncée pour le 26 mai 2016.